



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
22 AVR. 2013

Dossier complet le
22 AVR. 2013

N° d'enregistrement
F054-13-P0098

1. Intitulé du projet

Extension du camping "Les Charmettes"
Création de 22 emplacements Mobil-Home

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°	Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravannage ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création et viabilisation d'une aire de camping destinée à recevoir 22 emplacements Mobil-Home, dans le cadre de l'extension du Camping "Les Charmettes" sur la commune Les Mathes au lieu-dit le bas margarin.

4.2 Objectifs du projet

La société SIBLU souhaite réaliser une extension de son camping "Les Charmettes" avec la création de 22 emplacements Mobil-Home supplémentaires.

Ce projet d'extension se situe dans une zone destinée au camping, caravanage en terrains aménagés à cet effet, en milieu naturel non boisé au document d'urbanisme de la commune. Actuellement le camping "Les Charmettes" a une capacité d'accueil de 1067 emplacements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ce projet prévoit la réalisation de 22 emplacements supplémentaires.

L'ensemble de ces emplacements sera desservi à partir d'une voie interne d'une largeur de 5.00m.

Aménagement des emplacements

Ces emplacements seront engazonnés et auront une surface minimum de 150 m². Ils seront délimités par des haies composées d'essence mixtes, à croissance rapide permettant ainsi de limiter les co-visibilités et dont l'aspect évolue au cours de la saison.

Chaque emplacement sera desservi en eau potable, électricité et raccordé au réseau d'assainissement en souterrain communal.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation de 22 nouveaux emplacements Mobil-Home sur la parcelle AK n°164 attenante au camping "Les Charmettes".

Ce projet se fera accessible à partir de la rue Montplaisir, cet accès sera géré à partir d'un portail à code.

Ces 22 emplacements feront partie intégrante du camping existant, la liaison avec le reste du parc s'effectuera à partir de la passerelle existante située au Sud/Ouest de l'opération.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Pour une demande de permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Camping "Les Charmettes"	35,25
- Extension parcelle AK n°164 (en hectares)	00.61

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune LES MATHES
au lieu-dit
"le bas margarin "

Coordonnées géographiques¹ Long. 45 ° 43 ' 02 " 59 Lat. 1 ° 09 ' 33 " 08

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

LES MATHES

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 4 Décembre 2012

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espace libre correspondant à une prairie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone Nlc du PLU
Zone destinée au camping , caravanning en terrain non boisé.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac1>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune LES MATHES
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN - Nord Presqu'île d'Avert - FF/RL en cours d'élaboration.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC Presqu'île d'arvert (FR5400434) Estuaire de la gironde (FR7200677) ZPS Bonne anse- Marais de brejat et de st augustin (FR5412012)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au vu de la taille du camping "Les Charmettes" 1067 emplacements et au regard du projet présenté, soit la création de 22 emplacements supplémentaires, il nous semble que la nuisance sonore générée n'aura pas d'impact significatif .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

		Eclairage public basse consommation	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la taille du camping "Les Charmettes" 1067 emplacements et au regard du projet présenté, soit la création de 22 emplacements supplémentaires, il nous semble que les nuisances générées n'aura pas d'impact significatif.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice de présentation
Plan de Situation
Plan de l'état actuel Projet
Plan de composition projet
Plan des travaux d'équipement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Les Mathes

le,

15/04/2013

Signature



Commune Les MATHES

Camping « Les Charmettes »

Création d'une extension de 22 emplacements Mobil-Home

PA2 – NOTICE DE PRESENTATION

Avril 2013 – Dossier CC1116585

Maître d'ouvrage :



Concepteur :



1. PRESENTATION DU SITE ET DE SON CONTEXTE

a. Préambule

Créé en 1975, le groupe SIBLU s'est imposé comme l'un des principaux acteurs du marché des villages de plein air haut de gamme en France. Entreprise privée indépendante SIBLU possède, exploite et gère aujourd'hui quinze villages de plein air dans l'hexagone. Avec 14 des 15 sites classés 4 étoiles et une acquisition en cours d'aménagement, SIBLU a fait le choix de l'hôtellerie de plein air haut de gamme pour une clientèle française et étrangère : qualité de l'hébergement en mobile homes, des infrastructures et des équipements des parcs de vacances, des services et de l'animation proposés.

15 campings en France



b. Contexte

Le projet décrit ci-dessous se situe sur la Commune Les Mathes dans le département de la Charente Maritime.

La Charente-Maritime est un département situé dans le Sud - Ouest de la France. Il fait partie de la région Poitou-Charentes et est divisé en cinq arrondissements (Jonzac, Rochefort, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély et Saintes).

La préfecture est La Rochelle.

Deuxième département par sa superficie en Poitou-Charentes, il est le seul de la région à disposer d'une vaste façade maritime et d'une large ouverture sur le plus grand estuaire d'Europe, la Gironde. Il est arrosé par plusieurs fleuves dont la Charente à laquelle il doit en partie son nom.



La commune Les Mathes s'étend sur 34,4 km² et compte 1 719 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2005. Avec une densité de 50 habitants par km², Les Mathes a connu une nette hausse de 18% de sa population par rapport à 1999.

Entouré par les communes de Arvert, Saint - Augustin et Saint-Trojan-les-Bains, Les Mathes est situé à 13 km au Nord-Ouest de Royan la plus grande ville à proximité.

La commune des Mathes fait partie de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique qui regroupe 31 communes et près de 72 136 habitants.

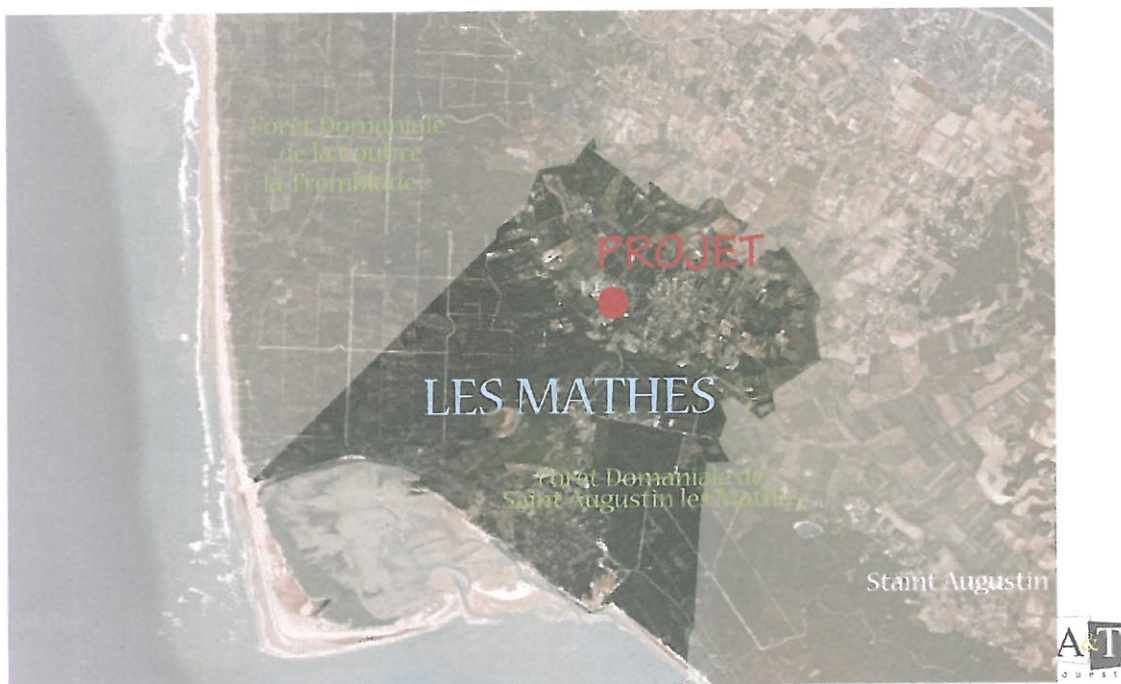


Situation de la commune

Longtemps simple village tourné vers les activités maraîchères et forestières, la création d'un complexe balnéaire à proximité de la baie de Bonne Anse, dans les années 1960-1970, a métamorphosé la commune. Originellement conçue comme un simple prolongement du village, la station balnéaire de La Palmyre est devenue un centre urbain à part entière avec ses propres infrastructures, centres commerciaux, galeries marchandes et annexes des principaux services publics. C'est également le poumon économique de la cité, grâce à son parc zoologique de réputation internationale et son port de plaisance.

La commune est située dans la partie occidentale de la presqu'île d'Arvert, au cœur d'une forêt domaniale de 8 000 hectares, la forêt de la Coubre, qui forme une vaste pinède. Le sol y est constitué d'un plateau calcaire entouré de terres argileuses dans sa partie septentrionale, là où s'étendait autrefois un étang nommé Le Barbareu, tandis qu'au sud, il est de nature sablonneuse. Le littoral, qui s'étend le long de l'océan Atlantique, à proximité de l'embouchure de la Gironde, est constitué de vastes étendues dunaires, prolongées par une baie formant une sorte de lagon, la baie de Bonne Anse.

Situation du Projet sur la commune
Camping «Les Charmettes» - Les Mathes



Situation du projet et enjeux du site

Situation et enjeux du Projet
Camping «Les Charmettes» - Les Mathes



Ce présent dossier a pour objet, la demande d'un Permis d'Aménager pour la création de 22 emplacements Mobil Home, rue Monplaisir, parcelle AK n°164 pour le Groupe SIBLU.

Ce projet est attenant au Camping « Les Charmettes », actuellement exploité par ce même Groupe.

Notre demande concerne seulement l'aménagement de la parcelle AK n°164, néanmoins ce projet fera partie intégrante du camping existant.

Les infrastructures du camping seront donc communes.

c. Cadastre

CADASTRE
LES MATHES



Le terrain d'implantation des futurs emplacements Mobil Home est désigné au cadastre section

AK, n°164 pour une surface d'environ 6 061 m².

d. Zonage du PLU

P.L.U
LES MATHES



La parcelle AK n°164 concernée par notre projet est située en zone N1c destinée au camping, caravanning en terrain non boisé.

e. Présentation du Projet

La société SIBLU souhaite réaliser une extension de son camping «Les Charmettes », avec la création de 22 emplacements Mobil Home sur la parcelle cadastrée AK n°164.

Ce projet d'extension se situe en zone Nada destinée au camping, caravanage en terrains aménagés à cet effet, en milieu naturel non boisé.

Actuellement le camping « Les Charmettes » a une capacité d'accueil de 1067 emplacements.

Ce projet prévoit de réaliser 22 emplacements supplémentaires. L'ensemble de ces emplacements sera desservi à partir d'une voirie interne d'une largeur de 5.00 ml. L'accès à ce projet se fera à partir de la rue Monplaisir. Cet accès sera géré par un système de portail à code.

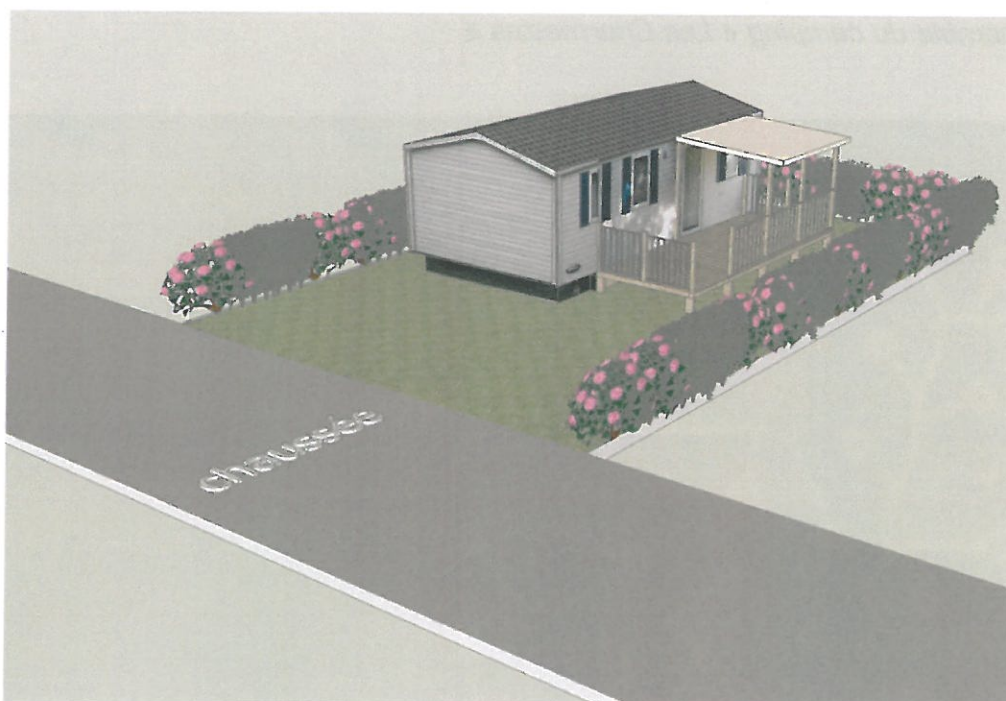
La liaison du projet au reste du parc se fera à partir de la passerelle existante située au Sud/Ouest de l'opération.

Aménagement des emplacements

Le plan d'aménagement prévoit la création de 22 emplacements destinés à recevoir des Mobil Home.

Ces emplacements seront engazonnés et auront une surface minimum de 150 m². Ils seront délimités par des haies composées d'essences mixtes (de type troëne, éléagnus, atriplex, abélia...) à croissance rapide permettant ainsi de limiter les co-visibilités et dont l'aspect évolue au cours des saisons.

Chaque emplacement sera desservi en eau potable, électricité et raccordé au réseau d'assainissement en souterrain.



Equipements à usage collectif

Ce projet prévoit l'aménagement de 2 440 m² d'espaces communs (voirie, espaces verts).

Les voies auront une largeur de 5.00m et seront réalisées en bicouche.

Les voies auront une forme en V afin de collecter les eaux de ruissellement et partie centrales. Ces eaux ainsi collectées seront infiltrées par l'intermédiaire de 3 puits perdu.

Les voies et placettes seront équipées de 6 Candélabres.

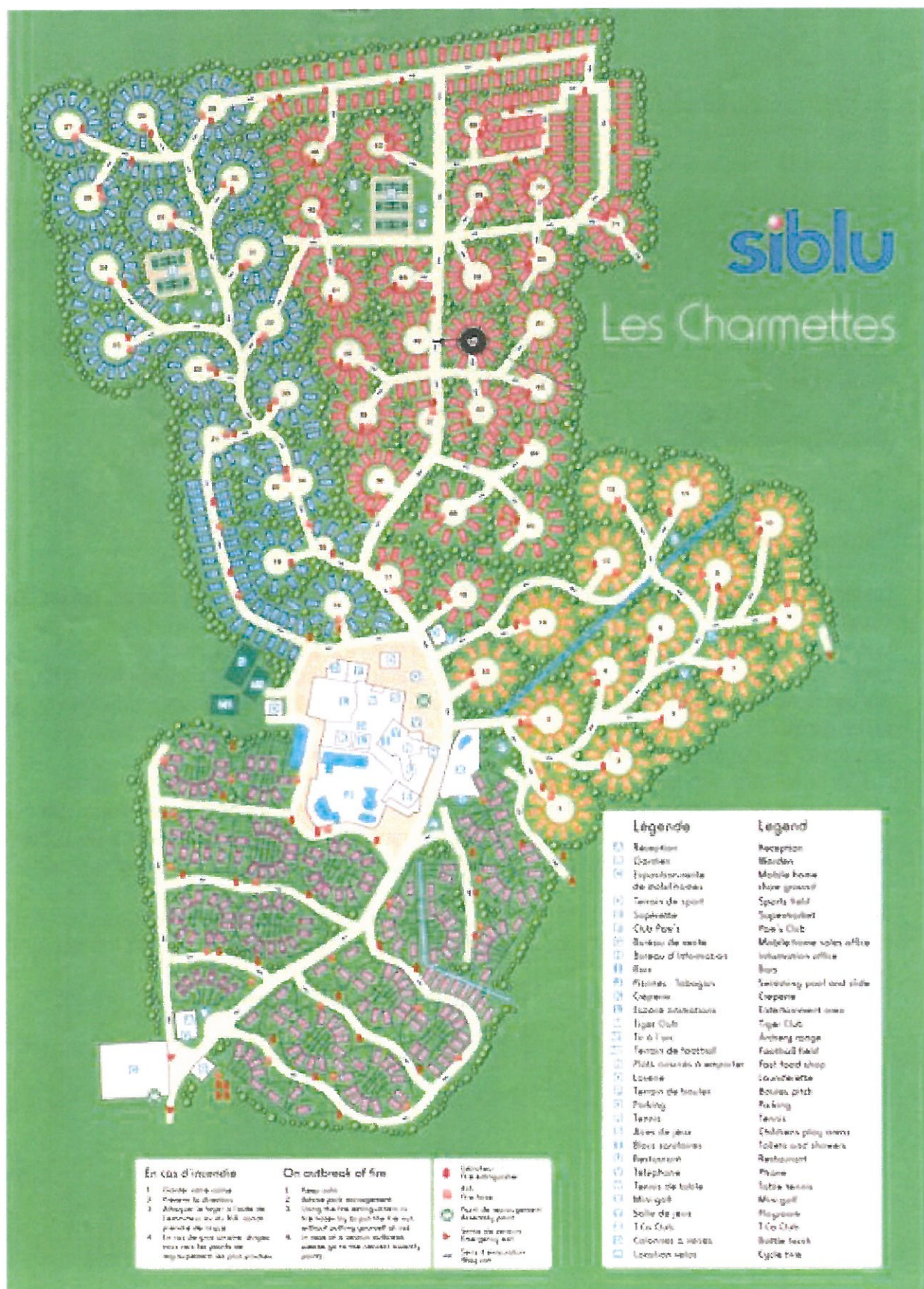
3 RIA ainsi que des extincteurs permettront d'assurer la lutte contre les incendies.

Un espace de collecte des ordures ménagères sera créé à l'entrée de l'opération, aux abords de la rue Monplaisir. L'aménagement de cet espace sera traité de façon à faciliter son intégration (des exemples d'aménagement sont fournis en annexes).

Actuellement, la parcelle AK n°164 est accessible au parc à partir d'une passerelle. Cette passerelle sera conservée. Néanmoins, elle sera déplacée un peu plus vers le Nord.

Cette passerelle est démontable permettant aisément l'entretien des berges du canal.

Plan d'ensemble du camping « Les Charmettes »



Camping « Les Charmettes » nombre total d'emplacements à ce jour, 1067.

PHOTOGRAPHIES Camping « Les Charmettes»

LES MATHES



Vue Aérienne du camping

Photos des équipements du camping



La caractéristique principale de ce camping est la disposition des Mobil Homes, en forme de marguerite.

PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE

LES MATHES

PA 6



Vue d'ensemble : Localisation des prises de vue



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4

PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

LES MATHES

PA 7



Vue d'ensemble : Localisation des prises de vue



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4

HYPOTHESE D'IMPLANTATION RESIDENCE MOBILE DE LOISIR

Camping « LES CHARMETTES » - LES MATHES

PA9



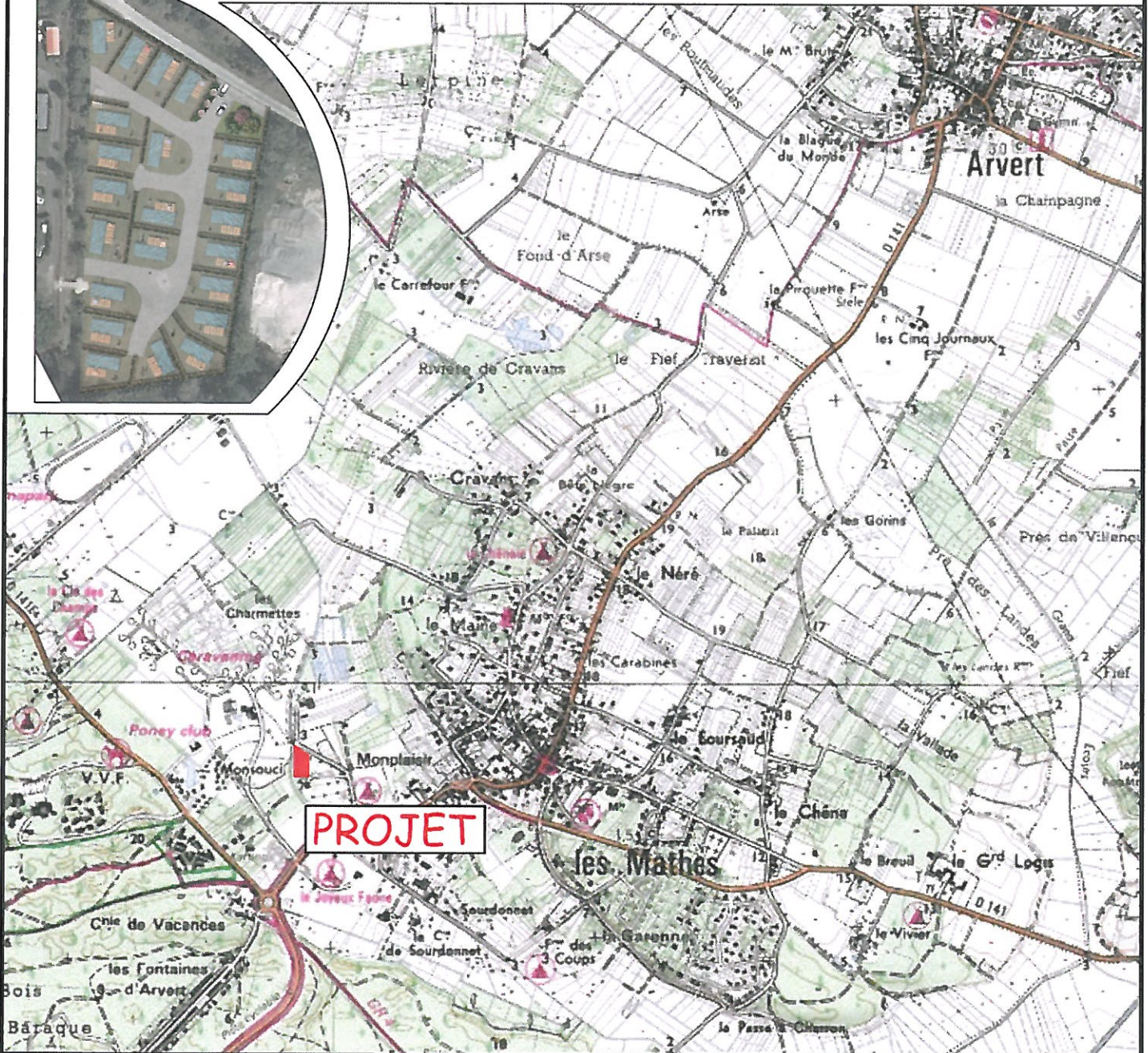
COMMUNE Les MATHES

Camping "LES CHARMETTES"

Section AK, n°164



PLAN DE SITUATION



AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



URBANISME
5 bis rue des Ecoles
BP 513
29185 CONCARNEAU
tel : 02 98 97 09 90 - fax : 02 98 97 85 05
e-mail : concarneau@at-ouest.com

PA 1

LES MATHES

Camping " LES CHARMETTES "

Section AK n°164

Plan de l'état actuel projet

Echelle : 1/500e

Reproduction réservée

PA.3

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



URBANISME

5 bis rue des Ecoles

BP 513

29185 CONCARNEAU

tel : 02 98 97 09 90 - fax : 02 98 97 85 05

e-mail : concarneau@at-ouest.com

Modifié le

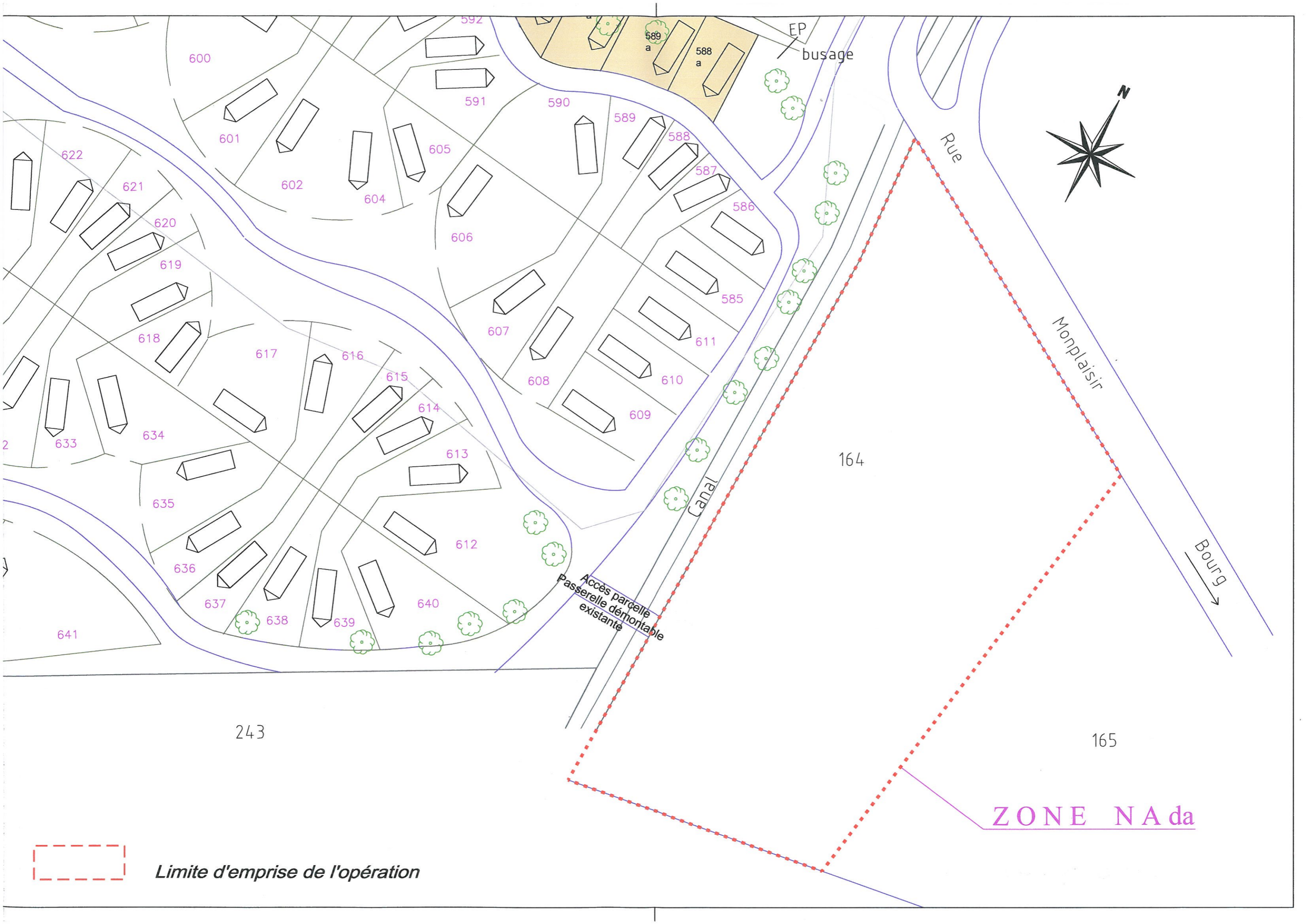
Modifié le

Modifié le

Réalisé par : E. BRUNO

Mars 2013

Dossier N°CC1116585



Limite d'emprise de l'opération

ZONE NA da

LES MATHES

Camping " LES CHARMETTES "

Section AK n°164

Plan de composition du projet

Echelle : 1/500e

Reproduction réservée

PA.4

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



URBANISME

5 bis rue des Ecoles

BP 513

29185 CONCARNEAU

tel : 02 98 97 09 90 - fax : 02 98 97 85 05

e-mail : concarneau@at-ouest.com

Modifié le

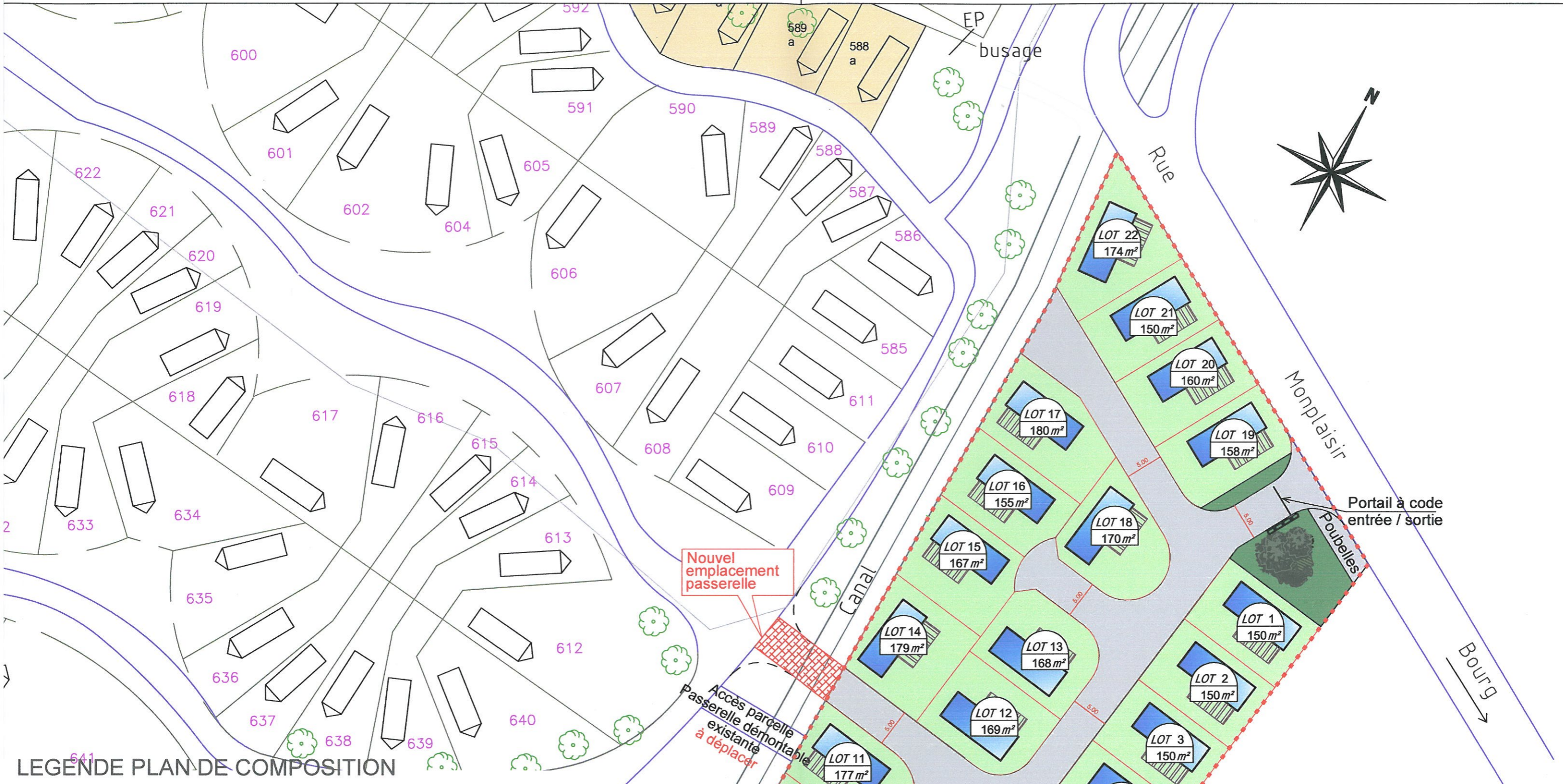
Modifié le

Modifié le

Réalisé par : E. BRUNO

Mars 2013

Dossier N°CC1116585



LEGENDE PLAN DE COMPOSITION

Aménagement d'un emplacement type sans échelle

- Limite de parcelle
- Chaussé et aire de stockage des OM en bicouche
- Espace paysager
- Parcelle aménagée
- Haies séparatives de type Laurier rose
- Arbres à intégrer aux haies – implantation de façon aléatoire

ZONE N A da

LES MATHES

Camping " LES CHARMETTES "

Section AK n°164

Plan des travaux d'équipement

Echelle : 1/500e

Reproduction réservée

PA.8

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



URBANISME

5 bis rue des Ecoles

BP 513

29185 CONCARNEAU

tel : 02 98 97 09 90 - fax : 02 98 97 85 05

e-mail : concarneau@at-ouest.com

Modifié le

Modifié le

Modifié le

Réalisé par : E. BRUNO

Mars 2013

Dossier N°CC1116585



LEGENDE PLAN DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT

Aménagement d'un emplacement type sans échelle

- Citerneau commun AEP
- Branchement individuel AEP - 19/25
- Branchement individuel EU
- Coffret EDF
- Alimentation EDF
- Haies séparatives composées d'essences mixtes
- Arbres à intégrer aux haies - implantation de façon aléatoire
- Emprise de l'extension du camping
- Réseau EU à créer
- Avaloir sur puits perdu
- Réseau d'eau potable existant diamètre Ø 64 PVC
- Réseau d'eau potable à créer diamètre Ø 64 PVC
- Compteur Général
- Purge
- RIA - Robinet d'Incendie Armée
- les candélabres seront équipés d'extincteur